

AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT NUMÉRO 25-157

Je donne avis que le conseil de la Ville de Saint-Félicien a adopté, lors de sa séance ordinaire du 18 août 2025, le règlement suivant :

NUMÉRO 25-157

MODIFIANT LE RÈGLEMENT 19-980 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE

Je donne également avis que le règlement est déposé et qu'on peut en prendre connaissance au Service du greffe de la Ville, aux heures habituelles d'ouverture des bureaux, au 1209, boulevard du Sacré-Cœur (3^e étage) à Saint-Félicien et sur le site Internet de la Ville dans l'onglet Règlements / Règlements adoptés / Administration municipale.

FAIT ET DONNÉ à Saint-Félicien, ce 21^e jour d'août 2025.

M^e Louise Ménard, avocate
Greffière

(Publié dans le journal l'Étoile du Lac, édition du 28 août 2025)

CERTIFICAT DE PUBLICATION

JE, M^e LOUISE MÉNARD, CERTIFIE PAR LA PRÉSENTE QUE J'AI AFFICHÉ LE PRÉSENT AVIS PUBLIC CONCERNANT LE RÈGLEMENT 25-157 AU TABLEAU D'AFFICHAGE À L'HÔTEL DE VILLE LE 28^e JOUR D'AOÛT 2025.

CET AVIS A FAIT L'OBJET D'UNE PARUTION DANS LE JOURNAL L'ÉTOILE DU LAC, EN DATE DU 28 AOÛT 2025.

M^e LOUISE MÉNARD, GREFFIÈRE